

Voie Maritime du Saint-Laurent

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le vote sur la motion n° 6 (M. Neil).

Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 24 mars 1977, le vote sur la motion est reporté à lundi prochain.

Des voix: Il est 4 heures.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Êtes-vous d'accord pour dire qu'il est 4 heures? Le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) a la parole.

[Français]

M. Claude-André Lachance (Lafontaine-Rosemont): Monsieur le président, étant donné que le gouvernement a, par la voix du ministre des Transports (M. Lang), annoncé son intention de procéder à une révision de la structure financière de la Voie maritime du Saint-Laurent, la motion n° 28, en mon nom, n'a plus sa raison d'être, et je demande donc, en accord avec l'honorable député de Saint-Jean (M. Smith), second de la motion, le consentement unanime de la Chambre pour retirer la motion n° 28 de l'ordre du jour.

[Traduction]

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'amabilité de m'en parler. J'aimerais vous assurer que mon parti donnera volontiers son accord. Si j'ai bien compris, il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parle-

mentaires aujourd'hui et le secrétaire parlementaire m'en a parlé. Pour ce qui est de l'heure, nous pourrions dire, je crois, qu'il est 5 heures.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons également donné notre accord à la demande concernant la motion du député. Je crois que nous serons tous d'accord pour dire qu'il est 5 heures. J'aimerais que nous puissions inscrire au compte rendu le nom de ces fidèles libéraux qui sont restés au Parlement aujourd'hui au lieu d'aller à ce congrès des penseurs qui a lieu tous les 17 ans.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler aux députés la question que vous avez mentionnée ce matin, soit le 37^e anniversaire de l'élection à la Chambre du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Une réception est donnée à la salle du Commonwealth pour célébrer cet événement et le très honorable représentant sera ravi, j'en suis sûr, de rencontrer les députés de tous les côtés de la Chambre.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): A ce même sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier les députés de leur collaboration cet après-midi, qui nous a permis d'expédier les affaires de la Chambre. J'aimerais toutefois dire au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que j'aimerais mieux être à la Chambre avec lui que n'importe où ailleurs.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Lafontaine-Rosemont (M. Lachance) retire son avis de motion n° 28?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 3 h 47, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)